



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**LES RENCONTRES « ANIMAL ET SOCIÉTÉ »**

**VERBATIM DU GROUPE N°3 – ANIMAL, ÉCONOMIE ET TERRITOIRES**

**RÉUNION DU 26 MARS 2008**

**Version du 31 mars 2008**

LISTE DES PARTICIPANTS DU GROUPE DE TRAVAIL N°3  
« **ANIMAL, ÉCONOMIE ET TERRITOIRES** »

**Président** : Monsieur Jérôme BIGNON

**Vice-présidents** : Monsieur Claude MILHAUD

**Rapporteurs** :

- Monsieur Jean LESSIRARD – CGAAER
- Madame Marie-Aude MONTELY - Service de la DGAL au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Madame Marie-Odile GUTH - Services du Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables

**Les représentants des secteurs professionnels et associatifs :**

- Monsieur Eugène SCHAEFFER  
La **FNSEA** (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles)
- Monsieur Samuel GABORIT  
Les **JA** (Jeunes Agriculteurs)
- Madame MARLIN  
L'**APCA** (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)
- Monsieur Jean-Michel FRITSCH  
**Coop de France**
- Monsieur Hugues BEYLER  
La **FFCB** (Fédération Française des Commerçants en Bestiaux)
- Monsieur Vincent GIRAUDEAUX  
**Cirque National GRUSS**
- Monsieur Thierry COSTE  
La **FNC** (Fédération Nationale des Chasseurs).
- Monsieur Nicolas DOUZAIN  
La **FNICGV** (Fédération Nationale de l'Industrie et des Commerces en Gros des Viandes)

**Les représentants des ONG :**

- Monsieur Jean-Pierre KIEFFER  
L'**OABA** (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs)
- Madame Anne RIBOULET  
La **L.F.P.C** (Ligue Française pour la Protection du Cheval)

- Monsieur Christophe MARIE  
La **Fondation Brigitte BARDOT**
- Madame Caroline LANTY  
La **SPA** (*Société Protectrice des Animaux*)
- Madame Anne VONESCH  
**France Nature Environnement**
- Monsieur Arnaud LHOMME  
**FAA** (Fondation Assistance aux animaux)

#### Scientifiques traitant du bien-être animal ou de son enseignement :

- Madame Virginie MICHEL  
Chef de l'Unité Epidémiologie et Bien Être en aviculture et Cuniculture - AFSSA
- Madame Isabelle VEISSIER  
Directeur de recherches - INRA
- Monsieur Christophe BRARD  
Président du SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires)
- Monsieur Patrick CHEVILLON  
Ingénieur Agricole – IFIP (Institut du Porc)
- Monsieur Henri BRUGERE  
Professeur (Physiologie et thérapeutique) - Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort
- Monsieur Claude ANDRILLON  
Vice-Président du SNVEL (Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral)
- Monsieur Luc MIRABITO  
Chef de projet Bien-être de l'animal - Institut de l'élevage

#### Représentants des ministères :

- Monsieur Jérôme LANGUILLE
- **Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et l'aménagement du territoire**
- Madame Muriel RENARD
- **Ministère de la Justice**
- Madame Emmanuelle SOUBEYRAN, Monsieur Nathan GRASS, Monsieur Frédéric UHL

**Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Cabinet**

Madame Catherine FAMOSE, Madame Christine PETIT

- **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DDSV** (*Direction départementale des services vétérinaires*)

Madame Claudine LEBON,

- **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGAL** (*Direction Générale de l'Alimentation*)

*La séance est ouverte à 9 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON, Député de la Somme.*

## **INTRODUCTION**

M. Jérôme BIGNON accueille les participants et se présente.

M. Claude MILHAUD, Vice Président, Docteur Vétérinaire et Président de l'Académie Vétérinaire de France, se présente.

M. Jérôme BIGNON annonce l'absence de M. DAUGE de cette réunion et il présente les trois rapporteurs. Il compte sur un débat contradictoire, se déroulant dans le respect de l'autre, avec un souci de rester le plus opérationnel et le plus réaliste possible.

Il explique que le plan d'action qui ressortira des divers groupes de travail fera l'objet d'une consultation des usagers par le biais du site Internet du Ministère, où seront indiquées les propositions des groupes.

Il rappelle que l'essentiel du socle juridique sur lequel reposera ce travail vient de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, ainsi que sur certaines directives européennes.

Il précise que ces fondations peuvent toujours être améliorées, précisant que l'application de ces lois peut poser des questions, qui d'ailleurs constitueront sans doute un élément fort des discussions de ce groupe de travail.

Il fait appel à l'objectivité de tous durant les discussions. Il espère voir une certaine amélioration dans le processus de désignation des participants d'ici la prochaine réunion.

Il conclut en définissant les modalités selon lesquelles doit se dérouler le débat.

M. Vincent GIRAUDEAUX, Cirque National Gruss, représente M. Alexis GRUSS. Il indique que les réunions du mercredi posent un problème, car c'est un traditionnel jour de spectacle, et qu'ainsi M. GRUSS ne pourra assister à aucune réunion si ce jour ne peut être changé.

M. Jérôme BIGNON évoque la possibilité d'une réunion complémentaire où M. GRUSS serait entendu, et tenue un autre jour qu'un mercredi, à laquelle pourraient se aussi rendre les participants intéressés par la question de l'animal récréatif. Une solution sera recherchée.

## **PRESENTATION DES PARTICIPANTS**

Mme Anne RIBOULET, LFPC (Ligue Française pour la Protection du Cheval), indique que ses questions concernent la protection du cheval et la possibilité de pouvoir aider les chevaux.

M. Jean-Pierre KIEFFER, Vétérinaire, OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir), indique que son association est spécialisée dans la protection des animaux que l'homme utilise pour la consommation, ce en termes d'élevage, de transport, de marché et d'abattage.

Il a des préoccupations de fond, transversales entre les trois groupes, qui sont d'ordre juridique, notamment en ce qui concerne leur application, leur compréhension et leur respect.

Il a constaté un nombre d'infractions commises régulièrement, dont certaines ne sont ni constatées formellement, ni sanctionnées. Il évoque des cas de procédures correctement menées à l'encontre des contrevenants qui n'aboutissent à rien au tribunal, ce qui est d'autant plus décevant du point de vue des professionnels qui font l'effort de se conformer à la loi et même de définir des cahiers de bonnes pratiques.

Il souhaite une observation poussée des aspects techniques, notamment concernant l'abattoir, où le poste de mise à mort est particulièrement délaissé, restant sous l'emprise des pratiques habituelles de professionnels n'ayant pas reçu une formation adéquate.

Il évoque aussi l'abattage rituel, estimant qu'il serait souhaitable que des chefs religieux soient présents au débat pour pouvoir explorer la question de la dérogation de l'étourdissement, sur lequel tout particulièrement il souhaite une concertation objective et sereine.

M. Christophe MARIE, Fondation Brigitte Bardot, souhaite souligner la question de la prise en charge des animaux saisis suite aux sollicitations des services vétérinaires, que ce soit pour les animaux de ferme, les animaux sauvages, une question affectée par le manque de structures d'accueil et de financement pour leur prise en charge.

Il précise que les associations sont certes là pour agir, mais qu'il faut responsabiliser les responsables de ces cas de détresse, ce qui le mène à suggérer une sorte d'écotaxe sur le principe de « pollueur-payeur » pour le financement, ou encore un prélèvement sur les licences.

Il mentionne qu'il serait bon de faire respecter la législation existante, comme par exemple les engagements pris auprès de l'Union Européenne par la France en termes des dispositions pour le gavage des canards ou pour les poules pondeuses ou les transports.

Il évoque également les mêmes problèmes dans l'élevage intensif, ajoutant que tout cela nécessite un débat de fond.

Il souhaite vivement une amélioration dans les relations avec le Ministère de l'Agriculture, trop longtemps caractérisé par un état de confrontation permanente.

Il attend une discussion sur l'étourdissement en abattoir, la détention des animaux sauvages, les combats d'animaux et les incohérences réglementaires qui les encadrent, ainsi que certaines pratiques cruelles dans le contexte de la chasse et la question des animaux dits « nuisibles ».

M. Jérôme BIGNON relève de ce qu'il a entendu jusqu'à présent qu'il serait intéressant d'avoir la perspective des syndicats de personnel dans les abattoirs, ou dans les transports, par exemple sur la question de la formation.

Il ajoute qu'il serait également intéressant d'avoir des représentations sur la chasse, évoquant les rencontres « chasse – monde de la conservation » annoncées par M. BORLOO.

Mme Caroline LANTY, Société Protectrice des Animaux, précise que lors de la réunion du groupe 2 de la veille, il fut reconnu la quasi-absence de représentativité des associations de protection animale aux réunions sur la chasse.

M. Jérôme LANGUILLE, MEEDDAT, rappelle que l'ensemble de ces sujets sera traité lors des rencontres sur la chasse.

Mme Caroline LANTY précise que les associations anti-chasse avec lesquelles elle a l'habitude de traiter ne sont pas particulièrement au courant du sujet.

M. Jérôme BIGNON souligne qu'il faut surveiller la sémantique, et que l'utilisation de termes comme « anti-chasse » risque d'influer sur la sérénité des débats. Il répète que si les amis des animaux souhaitent être entendus à l'occasion des rencontres sur la chasse, ils le seront.

Mme Caroline LANTY reconnaît qu'ils sont d'accords.

M. Jérôme BIGNON reconnaît quand même la traditionnelle opposition entre le monde de la chasse et celui de la conservation.

Mme Caroline LANTY exprime son accord avec les propos de M. KIEFFER, ajoutant qu'une réflexion s'impose sur les méthodes de commercialisation et la communication des produits qui respectent un cahier des charges plus strict et plus respectueux de l'animal.

Elle souligne que ces produits étant plus onéreux que les autres, un effort est souhaitable, en communication, en mesures fiscales, pour inciter les consommateurs à les acheter.

Elle rappelle que les associations généralistes sont de plus en plus sollicitées par les services vétérinaires pour récupérer des animaux d'élevage.

Elle exprime son accord avec les propos tenus par les intervenants précédents sur l'abattage rituel.

Elle ajoute que la SPA réclame une extinction progressive de la présentation d'animaux sauvages dans les cirques, ainsi que la mise en place urgente de structures d'accueil pour animaux saisis.

Elle exprime l'attachement de la SPA à l'interdiction générale de la corrida et des combats de coq sur tout le territoire, par des mesures progressives telles que l'interdiction aux mineurs de moins de 16 ans.

Mme Anne VONESCH, France Nature Environnement, indique que son association a une expérience locale de la concertation et s'intéresse au bien-être animal, aux notions d'élevage et de systèmes d'élevage.

Elle estime qu'il y a deux problèmes fondamentaux : le problème économique pur et dur, et un problème de comportement envers l'animal. C'est pourquoi elle souhaite la mise en place d'une dynamique dans la durée, par la mise en place de structures qui puissent trouver des solutions efficaces.

Elle présente une brochure contenant des propositions concrètes : des bâtiments d'élevage, lancement d'une réflexion avec les vétérinaires sur la prise en charge de la douleur, les interventions de routine, l'anesthésie et son financement.

Elle appelle à un travail d'anticipation, suggère un guide pour les élus locaux, une charte éthique pour la distribution, ainsi qu'une agence au service du Ministère effectuant une expertise indépendante sur le bien-être animal, pour une meilleure application de la loi.

M. Arnaud LHOMME, FAA, est concerné par l'incohérence de la vente d'animaux aux cirques, par exemple, quand certains de ces établissements ne sont pas capacitaires à recevoir des animaux, et que les personnes condamnées pour cela peuvent néanmoins se retrouver plus tard amenées à recevoir encore des animaux. Ce problème existe aussi dans le cadre des combats d'animaux.

M. Samuel GABORIT représentant les Jeunes Agriculteurs, présente son métier d'éleveur de charolais, qu'il décrit comme un métier de passionné.

Il insiste sur l'importance de l'aspect économique de l'exploitation d'un élevage, et souligne l'aspect territoire, du point de vue de la préservation des paysages.

Passion, économie et territoire sont pour lui trois aspects fondamentaux.

Il souhaite un débat le plus scientifique possible et qui tienne compte des exigences de tous.

Il constate que la société aujourd'hui veut consommer des produits de qualité à bon marché. Il évoque les normes qui sont imposées à sa profession, qu'il accepte sur le principe, mais tout en posant la question de savoir si le consommateur sera prêt à payer plus pour qu'elles puissent être maintenues.

M. Jérôme BIGNON estime que le fond du débat sera principalement centré sur des problèmes de marge, et non des problèmes d'ensemble.

Il illustre en rappelant que la réglementation s'applique de façon inégale, qu'il y a des dysfonctionnements, des problèmes de calendrier.

M. Eugène SCHAEFFER, FNSEA, énumère les filières avec lesquelles il travaille.

Il annonce qu'il entre dans le débat de façon positive.

Il demande s'il est possible d'envisager la présence à ces réunions de spécialistes et représentants de diverses filières.

Il évoque les contraintes imposées par la réglementation européenne, et sa déclinaison en France, rappelant que les producteurs s'y sont pliés. Il rappelle que ceux qui ne la suivent pas ne reçoivent pas les aides.

Il estime que si l'on parle beaucoup du bien-être animal, il faudrait aussi ne pas oublier le travail de l'éleveur, un travail quasi-permanent.

Il précise l'importance de l'aspect économique, rappelant les difficultés qui confrontent les éleveurs.

Il conclut en soulignant qu'il est là en premier lieu pour la valorisation des éleveurs et pour défendre leurs intérêts.

M. Jérôme BIGNON est d'accord sur la participation des spécialistes demandée par M. SCHAEFFER.

Il s'interroge sur le fait que le problème de l'OMC n'a pas été mentionné.

M. Eugène SCHAEFFER indique qu'il a participé à des négociations de l'OMC. Il explique les problèmes rencontrés entourant la question du bien-être de l'animal, perçue par certaines délégations étrangères comme n'étant que des distorsions de concurrence de la part des Européens.

M. Jérôme BIGNON estime que ces sujets ont leur place dans ce débat, ne serait-ce qu'en tant que contraintes qui pèsent sur les éleveurs.

M. Vincent GIRAUDEAUX, Cirque National Gruss, reprend les propos du Président sur l'importance de la sémantique.

Il estime que l'on fait beaucoup d'amalgame au sujet du cirque, ce qui nuit à son image. Il rappelle par ailleurs que chaque cirque est différent. Il rejette la notion parfois exprimée qu'il faudrait « supprimer le cirque ». Rappelant les appels à la suppression des animaux sauvages de tous les cirques, il pose la question de savoir ce qu'est exactement un « animal sauvage ».

Il insiste sur la nécessité de ne pas généraliser, appelant au contraire à songer à fournir des aides aux établissements qui font le maximum pour le bien-être de leurs animaux, tout en continuant à sanctionner ceux qui volontairement ne respectent pas les lois.

M. Jérôme BIGNON rappelle que l'idée dans ce débat est d'essayer d'avancer positivement, et d'écouter l'autre même si l'on a des positions extrêmement tranchées, pour pouvoir construire des positions consensuelles.

M. Vincent GIRAUDEAUX évoque le rôle qui peut être joué par l'Inspection du Travail.

M. Jérôme BIGNON souligne la question de la souffrance animale, qui est évidemment inacceptable.

M. Christophe MARIE tient à préciser qu'il n'est pas pour la mort du cirque, une profession qu'il respecte. Il doit cependant mentionner les cas de maltraitance animale auxquels il est confronté, reconnaissant toutefois qu'il ne faut pas généraliser.

Il insiste sur le fait qu'un animal sauvage dans un cirque, si bien traité soit-il, éprouvera toujours des carences par rapport à ses besoins physiologiques. Il souhaite une réflexion concertée sur l'avenir du cirque, comment lui donner les moyens de se développer ?

M. Vincent GIRAUDEAUX déclare qu'un cirque sans animaux, c'est du théâtre, ou du spectacle acrobatique. Il rappelle que l'important est de veiller à sanctionner les cirques qui transgressent les règles.

Mme Christine MARLIN, APCA, indique qu'elle remplace M. Daniel GREMILLET qui est absent. Elle présente son organisation, qui s'intéresse non seulement au bien-être animal mais aussi au bien-être des éleveurs.

Elle comprend les règles de bien-être animal que l'on serait tenté d'ajouter par rapport à certaines questions, mais elle estime qu'il faut prendre en compte les conséquences que celles-ci peuvent avoir en matière de ségrégation des consommateurs, dont tous n'ont pas forcément les moyens de payer plus pour leur alimentation, ce qui soulève la possibilité d'un fossé entre riches et pauvres.

M. Jérôme BIGNON indique que les associations de consommateurs ont été invitées et qu'elles seront présentes aux prochaines réunions.

Mme Anne VONESCH déclare que le problème des prix mérite certainement une étude, estimant que les différences entre prix sont de nature artificielle, la part réelle du coût du bien-être animal étant une proportion infime de ces prix. Elle souhaite un débat sur la question.

M. Eugène SCHAEFFER prévient qu'un débat sur les prix de production animale est un vaste sujet qui risque d'aller loin.

M. Jérôme BIGNON constate que l'aspect économique n'est jamais loin des sujets, et qu'il doit être pris en compte.

M. Samuel GABORIT déclare que tout ce qui est commercialisé, en provenance des exploitations, a un socle commun : « la conditionnalité », répondant à un cahier des charges qui atteste auprès du consommateur que les produits sont consommables, selon des critères plus ou moins poussés (par exemple, le bio).

M. Jérôme BIGNON résume le propos, exprimant que rien ne peut sortir d'une exploitation bénéficiant d'aides communautaires si un certain nombre de règles concernant l'environnement et le bien-être animal n'ont pas été respectées.

M. Eugène SCHAEFFER précise qu'au-delà de la réglementation de base, il n'est pas interdit de faire plus, par exemple dans des démarches de qualité, mais dans ce cas, le marché doit le prendre en considération.

M. Jean-Michel FRITSCH, Coop de France, indique que son organisation représente les coopératives d'élevage, les grands producteurs et les entreprises coopératives de l'abattage et transformation.

Il partage les points de vue exprimés précédemment, mais il est pour sa part spécialiste de la filière porcine, aujourd'hui déficitaire en France. Il répète ce qui a été dit, que ce qui sera exprimé dans ces réunions ne saurait être dissocié de l'aspect prix. Il se dit très ouvert à ces échanges, qu'il prévoit être constructifs et exprimés dans un respect mutuel.

M. Nicolas DOUZAIN, FNICGV, présente sa fédération. Il indique que le bien-être animal est une préoccupation importante pour son activité, ne serait-ce que parce qu'il existe un lien entre le bien-être animal et la qualité des produits finis. Il ajoute que la science peut faire un apport important pour objectiver les choses.

Il se dit prêt à prendre un certain nombre d'engagements, à condition qu'ils soient réalisables et économiquement viables. Il est également concerné par la question du transport, qui est le lien entre l'élevage et l'abattage. Il souhaite que la question du transport soit discutée avec deux autres questions : l'élévation des normes sanitaires et environnementales, qui a un impact sur la dimension des établissements, et celle de l'aménagement du territoire.

Concernant l'abattage, il évoque une révision de la directive européenne actuellement en cours d'instruction, et qui concerne la formation, la responsabilité des exploitants d'abattoirs et la validation des procédés d'abattage. Sur tous ces points, il souhaiterait qu'il y ait une concordance entre ce qui se dit lors de ces débats et ce qui peut être fait dans les instances communautaires.

Pour ce qui est de l'abattage rituel, il estime indispensable la présence des communautés religieuses, ce qui implique à son tour la présence du Ministère de l'Intérieur, s'agissant d'un équilibre entre les exigences imposées aux abattoirs conformes à la loi et l'effet que pourrait provoquer d'éventuelles interdictions sur une recrudescence des abattages clandestins, une perspective peu souhaitable en termes de bien-être animal.

M. Hugues BEYLER, FFCB, présente son organisation. Il se félicite de la tenue de ce groupe de travail, exprimant le vœu qu'il n'y ait ni sectarisme ni d'idéologie dans les discussions. Il estime que ce travail s'inscrit dans une série de groupes de travail précédents, et appelle à une prise de conscience des progrès qui ont déjà été réalisés. Il ajoute que la notion de l'économie ne peut pas être absente des débats, non plus que la question de l'homme, notamment en ce qui concerne la manipulation des animaux qui peut mener à des accidents.

M. Thierry COSTE, FNC, indique que sa position est celle d'un observateur très vigilant. Il rappelle que la chasse est certes une activité de loisirs, mais que c'est aussi une activité économique.

Il souligne que la chasse est au cœur du sujet, ayant des pratiques qui impactent les espèces sauvages et domestiques (les chiens), ainsi que les espaces, et qui fait des chasseurs un acteur fort de la biodiversité. Il précise que les chasseurs se sont auto financés dans le but de se contrôler eux-mêmes, comme par exemple la police de la chasse, ou encore les taxes qu'ils s'imposent pour indemniser les dégâts occasionnés aux agriculteurs.

Il évoque des relations saines et franches avec les agriculteurs et les forestiers. Il explique la mise en place par les chasseurs de systèmes qui permettent la formation et le contrôle, avec des règles d'éthique et de conduite de plus en plus rigoureuses, voire excessives.

Il estime être assez proche des acteurs de la protection de la nature, ajoutant que les chasseurs souhaitent développer les sciences de la nature et sa connaissance, espérant que d'autres acteurs se joignent à eux dans cette démarche.

*(Pause : 11 H 30 -12 H 00)*

Mme Anne RIBOULET indique qu'il y a d'énormes problèmes avec les chevaux. Elle explique que son organisation avait été créée il y a 157 ans pour la protection des chevaux qui travaillaient. Aujourd'hui, il s'agit des chevaux de loisirs et de sports, connaissant d'autant plus de problèmes du fait du grand nombre de cavaliers.

Elle évoque les chevaux abandonnés dans les prés, les chevaux dont s'occupent des gens qui essaient d'en faire un métier mais qui n'ont pas les compétences nécessaires. Elle évoque les lois récentes en termes d'identification des chevaux, qui ne sont pas bien respectées.

Elle parle des saisies qui sont demandées aux associations, de la part de la DSV par exemple, et que les associations doivent supporter financièrement, ce qu'elles n'ont pas les moyens de faire.

Elle déplore l'attitude de la DSV, qui reste souvent très peu réactive en termes d'interventions, ce qu'elle souhaite souligner formellement dans ce débat. Elle regrette aussi l'absence de fourrière pour les grands animaux, ainsi que le fréquent manque d'implication des maires et des autorités en général.

Elle souligne également la grande lenteur des procédures judiciaires concernant les chevaux saisis, qui en attendant restent à la charge des associations. Elle évoque enfin la question de l'entrée des chevaux en abattoir, où règnent des incohérences dans les procédures d'admission.

M. Jérôme BIGNON évoque la possibilité d'une exposition technique auprès des ministères concernés, afin de trouver une solution.

Mme Anne RIBOULET souhaiterait la création d'un certificat de capacité à destination de toute personne souhaitant avoir des chevaux, y compris les associations de protection équine.

M. Claude ANDRILLON, SNVEL, expose la mission des services vétérinaires en équilibre entre les impératifs de l'économie rurale et les obligations en termes de bien-être animal. Il souligne qu'au centre des préoccupations vétérinaires, l'accès pour les animaux aux soins et à la santé est de première importance.

Il ajoute que cet accès doit pouvoir s'exercer à travers un réseau de proximité. Il rappelle qu'il est prévu de supprimer les DSV pour les remplacer par des organismes régionaux.

Il évoque aussi l'importance de la notion de territoire, ce dernier étant utilisé de façon irréfléchie aujourd'hui, ce qui réduit de jour en jour la superficie de territoire dévolue à l'animal, que ce soit en matière d'élevage ou de faune sauvage, pour transférer ces espaces vers des activités plus rentables.

Il estime qu'il faut maintenir un habitat pour l'animal et mettre fin à ce gaspillage du territoire rural. Il déclare que le droit à l'espace est un droit fondamental de l'animal.

M. Eugène SCHAEFFER précise que ce phénomène est surtout constaté aux alentours des grandes agglomérations.

M. Christophe BRARD, SNGTV, présente son organisation. Son objectif dans le cadre de ces réunions est d'y apporter une expertise vétérinaire.

Il évoque une longue expérience de travail en partenariat dans le domaine de la santé animale et de la sécurité des aliments, qui s'exerce avec tous les acteurs des filières, des administrations.

Il souhaite que cette expérience évolue dans des nouveaux champs d'action tel que le bien-être animal, la protection de l'environnement et la protection des espèces. Il reconnaît que cela sera un travail à long terme. Il y aura des actions à mener en termes de communication et d'information, de formation et d'appui technique.

M. Henri BRUGERE, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, se présente comme enseignant en physiologie, qu'il décrit comme étant une science aussi exacte que possible, et qui repose sur l'expérimentation animale.

Il évoque l'animal de laboratoire, soulignant les notions de douleur et de stress, et l'importance de leur inclusion dans les modules de formation des étudiants dans ce domaine.

Il indique avoir été expert auprès du Ministère en matière des matériels utilisés dans l'étourdissement des animaux en abattoir, et durant cette période il a eu l'occasion de constater la grande contribution apportée par l'OABA dans la protection des animaux à l'abattoir.

Il évoque des commissions auxquelles il participe et qui ont publié des rapports sur les morsures canines de chiens dangereux, sur l'étourdissement en rapport avec l'abattage rituel, ainsi qu'un avis sur l'abattage des porcs.

Il souligne que pour lui, la première exigence est celle de la vision scientifique, de la rationalité, ce qui le rend très attentif à toute décision qui sera prise.

M. Patrick CHEVILLON, IFIP, présente son organisation. Il évoque les nouveaux enjeux et les récentes directives européennes affectant la filière porcine : le bien-être en élevage, le transport et l'abattage, lesquelles ont subi des évolutions depuis leur instauration.

Il indique qu'il y a une volonté dans toute la filière de s'intéresser à ces questions et il décrit un nombre d'initiatives prises pour y répondre. Il s'attache aujourd'hui à faire des évaluations du bien-être animal sur toute la filière, en condition d'élevage, de transport et d'abattage, et il ajoute qu'un effort est fait en termes de formation de l'éleveur, du transporteur et des responsables d'abattoirs.

Mme Virginie MICHEL, AFSSA, souhaite rebondir sur la suggestion de Mme VONESCH sur la création d'une agence d'expertise en bien-être animal, estimant que l'AFSSA correspond à cette description.

Elle déclare cependant n'avoir jamais été saisie, mais que cela pourrait être envisageable à l'avenir. Elle ajoute que l'idée d'un groupe d'appui technique auprès du Ministère est une bonne suggestion, notamment dans l'adaptation des textes européens à la situation française.

Elle estime que le bien-être animal est une composante de l'élevage, qui va lui-même influencer la santé des animaux. Elle favorise une mise en perspective globale des techniques et pratiques d'élevage, avec leurs impacts sur le bien-être animal, l'environnement et la sécurité sanitaire des produits, qu'elle considérerait comme une approche novatrice en inscrivant le bien-être dans l'élevage. Elle souhaiterait que la législation soit plus orientée vers une obligation de résultats plutôt que simplement de moyens.

M. Jérôme BIGNON indique que l'idée exprimée s'appelle la « gestion intégrée ».

M. Luc MIRABITO, Institut de l'élevage, présente son organisation. Il indique que le terme « bien-être » animal est utilisé depuis une quinzaine d'années.

Il précise que son organisation est un institut de développement en plus d'être un institut de recherche appliquée avec une approche très globale du système d'élevage dans ses composantes animales et économiques.

Il évoque l'arrivée des directives européennes dans toute leur abondance et complexité, qui sont souvent conceptuelles, et il estime que les difficultés viennent du passage de ces concepts à des vrais systèmes de production. C'est pourquoi il pense qu'il y a un besoin d'échanges sérieux avec les associations de protection animale de façon à bien comprendre les problématiques liées à ces réglementations.

Il rejoint Mme MICHEL sur la nécessité d'orienter la législation vers une obligation de résultats, mettant ainsi le bien-être animal et son évolution au centre, ce qui pourrait être un thème important de ces discussions.

Mme Isabelle VEISSIER, INRA, indique qu'elle travaille sur les aspects de comportement animal. Elle souligne deux idées maîtresses au départ : d'une part, le comportement est le reflet d'un état interne, mental de l'animal, et d'autre part les études de comportement permettent de mieux intégrer l'animal dans son élevage.

Elle soutient la notion selon laquelle il faut intégrer le bien-être animal dans le système d'élevage. Elle tient tout particulièrement à ce que les résultats de recherches soient utilisés par la société dans son ensemble, d'où l'intérêt de mener à bien la dissémination des résultats. Elle mentionne certaines publications à cet effet. Elle indique qu'un projet européen est en cours pour définir des critères de bien-être et produire des indicateurs pour objectiver le niveau de bien-être des animaux dans les élevages et dans les abattoirs.

Elle ajoute que cela pourra générer un système d'information susceptible d'être utilisé auprès des consommateurs. Son objectif dans ces discussions est de participer en donnant le point de vue de l'animal lui-même.

Mme Anne VONESCH estime que nous arrivons au cœur du débat. Elle trouve souhaitable la mise en place d'une dynamique au niveau de la recherche, et que cette dynamique doit faire en sorte de ne pas adapter l'animal à la production, mais d'adapter les systèmes de production à l'animal.

Evoquant la suggestion précédemment citée d'une agence d'expertise, elle souligne que le but serait surtout de rattraper un énorme retard. Rebondissant sur ce qu'a dit Mme MICHEL sur une approche globale, elle se dit inquiète. Elle estime que les aspects sanitaires ont déjà été fort bien travaillés, ainsi que les aspects environnementaux, déclarant que le bien-être est le petit dernier qui doit absolument désormais être développé et valorisé de manière autonome et indépendante, et ne pas finir noyé dans des questions sanitaires et environnementales, ni influencé par des considérations industrielles.

M. Jérôme BIGNON souligne qu'il a été dit que la vision doit être globale, que le bien-être animal ne peut pas être éliminé du regard que l'on porte sur l'élevage. Il ajoute qu'en même temps, on ne peut pas regarder le bien-être sans intégrer sa dimension environnementale ou économique. Il déclare qu'il s'agit à ce point de voir quel chemin nous pouvons faire ensemble durant ces réunions de travail.

En conclusion de la matinée, il constate qu'il y a une vraie richesse, qu'une vraie considération mutuelle a été exprimée, ce qui laisse augurer que ces réunions n'auront pas été inutiles. Il rappelle cependant que tout reste à faire.

Mme Virginie MICHEL précise qu'elle est d'accord avec Mme VONESCH, et qu'il faut placer le bien-être au centre. Elle rappelle cependant qu'il faut prendre en compte les impacts sanitaires et environnementaux sur le bien-être des animaux.

M. Christophe BRARD tient à préciser que l'AFSSA est bien totalement indépendante, y compris de toute industrie, ajoutant que son souci d'indépendance lui est même parfois reproché. Il appelle à se méfier des idées reçues, surtout dans un contexte où tous souhaitent travailler ensemble.

M. Eugène SCHAEFFER exprime la satisfaction des professionnels vis-à-vis du travail accompli en France par les scientifiques, grâce auquel le monde de l'élevage a beaucoup évolué au cours des trente dernières années. Il ajoute que leur travail lui a été très utile dans les débats communautaires à Bruxelles. Il souligne aussi que dans tous les débats à Bruxelles, il est acquis que tout travail envisagé pour le bien-être animal doit être accompagné d'une étude d'impact économique.

M. Jérôme BIGNON évoque la question du statut de l'animal abandonné, en déshérence ou saisi, indiquant que le sujet est traité par les deux autres groupes. Il s'interroge sur la possibilité d'envisager une réunion transversale sur cette question, et propose de mettre le sujet à l'ordre du jour de l'après-midi, dans le but de préparer des éléments pour une telle réunion.

Mme Caroline LANTY indique qu'elle s'était rendue au Ministère de la Justice pour discuter de la question des saisies, et que des solutions étaient trouvées.

M. Jérôme BIGNON propose que le sujet à traiter durant l'après-midi soit le transport.

Mme Caroline LANTY demande si des représentants de la DSV sont présents dans le groupe 3.

M. Jérôme BIGNON répond que oui.

*(Pause : 13 H 00 -14 H 15)*

M. Nathan GRASS, Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, explique le fonctionnement de l'extranet.

M. Frédéric UHL, Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, annonce que suite à la réunion du matin, 4 grands thèmes ont été identifiés :

- Les transports, qui sera abordé durant cette réunion.
- Les conditions d'élevage
- L'abattage, dont la particularité de l'abattage rituel
- Les animaux de loisirs et de spectacle, dont le cirque et les combats d'animaux.

Il indique le calendrier selon lequel les thèmes seront abordés :

- Cet après-midi, le transport, les mesures conservatoires (animaux saisis), et si le temps le permet, le début de l'abattage. Il demande que soient envoyées des contributions sous forme de propositions concrètes sur ces thèmes avant la prochaine réunion.
- Le 16 avril, revue des propositions, l'abattage et les conditions d'élevage.
- Le 30 avril, revue des propositions, les animaux de spectacle.
- Le 13 mai, revue des propositions, synthèse générale et validation des propositions.

Il propose en outre une réunion spécifique sur le thème de l'abattage rituel, avec intervention de spécialistes et de responsables religieux, ainsi qu'une réunion transversale entre les 3 groupes sur le thème de la corrida.

Mme Christine MARLIN demande si les résultats des travaux des autres groupes seront accessibles sur l'extranet.

M. Nathan GRASS n'est pas certain pour l'instant, sauf en ce qui concerne un sujet commun à tous les groupes qui sera accessible.

M. Jérôme BIGNON est favorable à un débat ouvert et transparent à tous les groupes.

M. Christophe MARIE croit savoir qu'il a été question d'une plateforme commune.

M. Nathan GRASS précise que pour l'instant chaque groupe a son propre extranet.

M. Jérôme BIGNON explique que le but est de ne pas tout mélanger, dans un souci d'organisation et de gestion du travail.

M. Nicolas DOUZAIN s'interroge sur la nécessité d'une réunion spécifique à l'abattage rituel.

M. Jérôme BIGNON répond que cette réunion est nécessaire pour préparer les responsables religieux, dans un premier temps, hors du cadre d'une réunion plénière, dans un souci de sensibilité et de respect.

M. Jean-Pierre KIEFFER évoque l'importance de déterminer rapidement une date pour cette réunion, qui devrait être avant le 16 avril.

M. Jérôme BIGNON propose une approche.

M. Christophe MARIE cite des exemples de réunions préparatoires en cas de thèmes sensibles.

## **LES TRANSPORTS**

Mme Marie-Aude MONTELY, DGAL, rappelle que la réglementation des transports d'animaux est un sujet ancien, et que la première directive communautaire date de 1991, soumise à plusieurs révisions depuis. Elle indique qu'il y a des dispositions en termes de durée de trajet et de densité de chargement, selon les espèces.

Elle ajoute que la réglementation renforce différentes formalités administratives telles que le carnet de route, la navigation par satellite et le suivi de la température, ainsi que des modalités de communication entre les divers Etats membres, notamment concernant les infractions, et une disposition récente concerne la formation des convoyeurs des espèces domestiques.

Elle précise que cette dernière disposition était déjà en vigueur en France. Elle ajoute que des discussions sont en cours actuellement à Bruxelles sur de nouvelles normes techniques pour la navigation par satellite pour les transports de longue durée. Elle rappelle que c'est toujours la Commission Européenne qui a l'initiative en matière d'évolution de la réglementation.

M. Christophe MARIE s'interroge sur l'application des modalités de révision des directives, citant le règlement de 2005.

M. Samuel GABORIT souhaite des chiffres sur la durée des transports. Il demande aussi s'il y a des dispositions sur le nombre d'animaux.

Mme Marie-Aude MONTELY répond que les chiffres sont précisés dans les annexes du règlement, qui reconnaît des transports de courte durée (8 à 12 heures) et de longue durée, soumis à de nombreuses dispositions supplémentaires.

Elle ajoute qu'il n'existe pas de disposition sur le nombre, que seule existe la notion d'activité économique. Elle évoque aussi des dispositions relatives au nombre de kilomètres parcourus. Elle souligne que les principes généraux de respect de l'animal en termes de confort et de sécurité s'appliquent à tous. Elle évoque un problème dans la formation des convoyeurs dans le cadre de l'élevage, pour la délivrance de certificats d'aptitude.

Mme Anne RIBOULET demande si le carnet de route sera nécessaire pour tous transports ou seulement pour une catégorie de transports.

Mme Marie-Aude MONTELY répond que seuls les transports de longue durée sont soumis au carnet de route, sauf précise-t-elle pour les équidés enregistrés. Elle ajoute que pour tous les types de transport, il existe un document de voyage contenant un minimum d'informations, pour lequel il n'existe toutefois pas de modèle européen et qui est peu appliqué.

Mme Anne RIBOULET demande où l'on peut se procurer les documents pour les équidés non enregistrés.

Mme Marie-Aude MONTELY répond qu'ils sont facilement disponibles. Elle conseille à Mme RIBOULET de demander à la DSV.

M. Jean-Pierre KIEFFER souligne que la réglementation est tellement compliquée qu'elle n'est pas bien comprise par les forces de l'ordre. Il estime qu'il faut distinguer les notions de transport et de voyage, ce dernier comportant un séjour sur un marché. Il cite certains cas où les marchés n'ont pas de systèmes d'abreuvement qui fonctionnent, ce qui techniquement fait de ce soi-disant « voyage » déclaré sur le papier un transport dans la réalité (le temps passé au marché devant être inclus dans la durée de transport), ce qui équivaut à une infraction, qu'il décrit comme étant commise régulièrement.

M. Jérôme BIGNON constate que l'on est entré dans le vif du sujet, en partant du thème des réglementations, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas bien appliquées. Il

prend l'exemple de la mauvaise connaissance des règlements par les forces de l'ordre comme une piste de progrès à poursuivre.

M. Hugues BEYLER évoque la difficulté de faire enregistrer les études à l'échelle communautaire. Il mentionne le travail fait sur la mise au point d'un guide pur la formation à la manipulation des animaux sur les marchés et dans les exploitations.

Il souligne aussi les difficultés dans l'interprétation des règlements sur les durées. Il souligne qu'un document sur les réglementations est en cours d'élaboration avec la gendarmerie, et il cite une quantité de documentations qui existent sur le transport du bétail.

Mme VONESCH estime qu'il existe un flou quant au transport des animaux blessés et souhaite savoir ce qu'il en est vraiment. Elle s'interroge aussi sur certaines logiques de transport vers l'abattoir qui parfois répondent principalement à des impératifs économiques.

M. Eugène SCHAEFFER constate que la production de viande a beaucoup diminué, et certains abattoirs ferment, ce qui mène à des transports supplémentaires vers des abattoirs plus lointains. Il craint que la perte d'outils de production de viande n'affecte encore plus la filière.

M. Jean-Pierre KIEFFER tient à mentionner le « Guide de transportabilité » publié par l'Institut de l'Elevage, qu'il trouve très clair et qui est illustré. Il estime qu'un tel ouvrage mis à la disposition des forces de l'ordre et tous les intéressés serait utile.

M. Jérôme BIGNON rappelle que les forces de l'ordre sont là pour réprimer. Il trouverait plus judicieux que les transporteurs aient ces ouvrages, et surtout qu'ils les appliquent pour éviter aux forces de l'ordre d'avoir à intervenir.

M. Jean-Pierre BEYLER signale que cet ouvrage est mis à la disposition de ses 800 adhérents.

M. Jean-Michel FRITSCH indique qu'il représente 300 interlocuteurs.

M. Jérôme BIGNON constate qu'une grande partie des professionnels pourrait aisément avoir cet ouvrage, et ne resteraient que le problème des transporteurs individuels.

M. Jean-Pierre BEYLER indique qu'il ne resterait que quelques commerçants non fédérés.

M. Christophe MARIE indique que son organisation utilise aussi un guide, qui avait été diffusé auprès des forces de l'ordre. Ayant assisté à des contrôles, il a pu constater combien la complexité des réglementations rend la tâche des gendarmes difficile. Il a aussi pu constater que la plupart des transporteurs souhaitent eux-mêmes un renforcement et une bonne application de la législation.

Reprenant les propos de M. SCHAEFFER sur la fermeture des abattoirs et l'impact sur la vie rurale, il exprime son opposition contre l'élevage intensif, et souhaiterait un

monde rural où un animal naîtrait, serait élevé et serait abattu dans la même région, ce qui contribuerait à permettre une simplification de la législation.

M. Jérôme BIGNON rappelle que c'est maintenant que les propositions concrètes doivent être exprimées. Il estime que même s'il est souhaitable que les forces de l'ordre connaissent bien la réglementation, il incombe en premier lieu aux transporteurs de la respecter et de l'appliquer.

M. Christophe MARIE répète que les transporteurs sont pour un renforcement de la loi.

M. Jean-Pierre BEYLER souhaite une information pour les professionnels qui manipulent les animaux. Il indique que l'ensemble des professionnels est dans une phase d'acquisition de l'information, que tous travaillent dans ce sens et qu'en fait l'évolution continue.

Par ailleurs, il estime qu'à terme il ne restera plus beaucoup de transporteurs français, car ils succomberont à la concurrence étrangère, peut-être un peu moins concernée par une bonne application des réglementations.

M. Eugène SCHAEFFER estime qu'il y a beaucoup de transporteurs étrangers en France, et que les forces de l'ordre en contrôlent un grand nombre.

M. Jérôme BIGNON s'interroge sur l'existence éventuelle de statistiques sur les contrôles effectués et les infractions constatées par les services vétérinaires.

Mme Muriel RENARD indique que des statistiques existent.

M. Jean-Pierre BEYLER indique que les contrôles effectués sont généralement ciblés, et que les services de police savent faire leur métier.

M. Jean-Michel FRITSCH évoque les contrôles ante mortem qui sont effectués par les services vétérinaires dans les abattoirs, et tient à rappeler que cela permet en même temps une vérification des conditions de transport.

M. Eugène SCHAEFFER rappelle qu'on ne peut pas amener un animal malade ou blessé à l'abattoir sans certificat vétérinaire.

M. Jean-Pierre KIEFFER précise que les aides accordées par l'Etat autrefois pour les animaux envoyés à l'équarrissage n'existent plus, ce qui fait que des animaux malades sont parfois envoyés inutilement à l'abattoir, où l'abattage d'urgence peut ne pas être fait en urgence, ce qui engendre des souffrances pour l'animal.

M. Claude ANDRILLON souligne que le problème est rendu d'autant plus aigu dans les cas de fermeture d'abattoir. Il ajoute que la profession vétérinaire est partagée entre la notion de jeter de la viande consommable, même si elle a engendré une souffrance animale durant le transport, et l'interdiction formelle de transporter un animal blessé. Il estime qu'une étude économique s'impose pour bien comprendre les enjeux de cette question.

Mme Catherine FAMOSE, DSV, indique qu'en plus des certificats délivrés aux convoyeurs, des contrôles sont effectués à destination, soit dans les marchés, les centrales de rassemblement ou les abattoirs. Elle estime que chaque entreprise est contrôlée au moins une fois par an. Elle évoque des contrôles fréquents entre la DSV et les services de gendarmerie, précisant que s'il est utile qu'ils soient sensibilisés, il ne leur est pas utile de connaître les détails de la réglementation, puisque lors de chaque verbalisation ils contactent la DSV.

Mme Virginie MICHEL précise que les truies blessées ne sont plus acceptées en abattoir, mais que cela engendre un problème au niveau des élevages qui n'ont pas les moyens de procéder à leur euthanasie, ce qui va engendrer la souffrance de cet animal. Elle exprime le souhait qu'une solution soit trouvée au sein de ce groupe, rappelant que le recours à un vétérinaire, par exemple, pour procéder à l'euthanasie en élevage est une dépense importante pour l'éleveur.

M. Henri BRUGERE indique qu'un texte est en préparation à ce sujet, qui sera proposé très prochainement.

M. Jérôme BIGNON constate que le thème est passé à la limite du transport, tout en reconnaissant que l'on n'est pas strictement dans l'élevage non plus.

Mme Virginie MICHEL insiste qu'il faut néanmoins trouver des solutions.

M. Jean-Pierre BEYLER cite les problèmes pouvant être attenants à l'abattage d'urgence : la distance, les horaires d'ouverture.

M. Eugène SCHAEFFER rappelle que tous les abattoirs ne sont pas agréés pour l'abattage d'urgence.

M. Jérôme BIGNON qualifie cette situation comme n'étant pas très cohérente.

M. Jean-Michel FRITSCH soulève les coûts économiques à considérer pour accroître les horaires d'ouverture, citant les primes de salaire aux convoyeurs et aux opérateurs d'abattoir.

M. Nicolas DOUZAIN reprend les propos de Mme MICHEL, et trouve qu'il y a un lien entre la santé animale et les questions de sécurité alimentaire. Concernant l'abattage d'urgence, il souligne que le processus est plus facile à faire durant les heures d'ouverture, quand tout le personnel est présent, c'est pourquoi certains abattoirs ne souhaitent pas s'impliquer dans l'abattage d'urgence.

Il estime qu'une solution peut être trouvée par le biais d'une concertation régionale ou interrégionale, par exemple par l'organisation d'un tour de garde sur une base volontaire, comme cela existe dans certaines régions, avec des résultats positifs.

Mme Claudine LEBON estime que les débats sont en train de superposer deux réglementations de nature différente. Elle évoque d'une part la réglementation qui traite de la prise en charge d'un animal arrivant à l'abattoir et qui est malade, et dont les dispositions sont claires et ne prêtent pas à débat. Elle cite l'autre aspect, qui

concerne l'animal qui présente des signes de maladie en élevage, et qui selon la réglementation ne peut pas être transporté.

Elle pense que le problème se pose donc sur la façon de traiter un animal qui ne peut pas être transporté hors de l'exploitation, et sur les critères d'acceptabilité pour que l'animal soit euthanasié dans de bonnes conditions, ces critères concernant à la fois les préoccupations des éleveurs comme le coût, et le bien-être de l'animal. Elle trouve que la solution doit plutôt être trouvée là que dans les horaires d'ouverture des abattoirs.

M. Jean-Pierre KIEFFER évoque le problème des animaux blessés dans les marchés. Il indique que pendant un certain temps, l'OABA finançait l'achat d'animaux dans cette condition pour qu'ils soient abattus dans le marché, évitant ainsi les souffrances engendrées par leur transport ultérieur vers un abattoir. Il qualifie ce sujet d'effrayant, ayant vu des exemples terribles de souffrance animale sur des marchés.

Il pense qu'il y a une réflexion à mener à ce sujet, trouvant qu'il n'est pas normal que l'on essaie de récupérer un peu de viande au prix de telles souffrances. Il préconise une étude pour déterminer les pertes financières qu'un abattage au marché représenterait pour les éleveurs concernés, avec pour objectif d'étudier la possibilité de leur allouer des subventions, évoquant aussi la possibilité d'assurances

M. Samuel GABORIT indique que les primes d'assurance pour ses 500 bovins seraient bien trop élevées. Il ajoute que son expérience des subventions d'Etat lui montre qu'elles sont toujours insuffisantes. Il précise respectueusement que les quelques kilos de viande évoqués par M. KIEFFER représentent tout de même une quantité non négligeable.

Mme Caroline LANTY trouve déplacé que l'on se retourne vers les associations de protection animale quand une situation survient d'un animal blessé qui ne peut pas être transporté, et qu'un vétérinaire ne peut pas être dépêché sur place pour pratiquer l'euthanasie. Il lui semble que c'est après tout aux éleveurs d'assumer la « casse ».

M. Arnaud LHOMME est d'accord. Il ajoute que les services vétérinaires font parfois des mises en demeure concernant des animaux en mauvais état, et celles-ci n'aboutissent à rien. Il trouve que si l'Etat ne fait pas correctement son travail, ce n'est pas là non plus aux associations de pallier.

M. Jérôme BIGNON demande si le chiffre évoqué de 5.000 à 8.000 animaux blessés par an est correct.

M. Jean-Pierre KIEFFER, de mémoire, pense que c'était un chiffre déclaré il y a trois ans concernant les bovins.

M. Claude ANDRILLON précise que le terme consacré est « animal accidenté ».

M. Samuel GABORIT tient à préciser que jamais il ne songerait à se retourner vers les associations pour régler ses problèmes d'animaux blessés. Il souhaite qu'on ne

fasse pas de généralités sur l'infime pourcentage d'éleveurs indécents. Il ajoute que les éleveurs aiment leurs animaux, qu'ils sont toujours soucieux de leur fournir la meilleure sortie possible selon les circonstances, mais qu'en même temps ils se doivent de gérer leurs exploitations en bon père de famille en prenant en compte l'aspect économique.

M. Nicolas DOUZAIN précise que le chiffre évoqué précédemment vient de l'AFSSA.

Mme Virginie MICHEL, évoquant la filière porc, estime qu'il faut faire confiance aux groupements professionnels et coopératives, qui connaissent bien les conditions et qui sont à la recherche de solutions.

M. Christophe MARIE dit qu'il ne lui paraît pas impossible d'envisager l'euthanasie en élevage s'il y a aussi peu d'animaux concernés. Il trouve qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres actualisés, des indications du coût pour les éleveurs. Il regrette un manque de moyens humains dans les services vétérinaires et fait appel au gouvernement pour remédier à cette situation qui dure depuis trop longtemps.

M. Patrick CHEVILLON revient sur la filière porc. Il évoque un travail sur la transportabilité qui est conduit par son Institut, qui a engendré une remontée des informations en provenance des éleveurs en même temps qu'une forte sensibilisation.

Il ajoute que les résultats, sous forme de tableau, seront déposés auprès de l'Administration et qu'ils seront accompagnés d'un guide à destination des éleveurs et des transporteurs.

Mme Anne VONESCH demande si une solution sous forme de camion d'abattage d'urgence serait envisageable, surtout au vu des chiffres.

Elle évoque un nombre d'animaux qui meurent dans les étables, loin de tout regard.

Elle pose la question de la douleur animale en élevage, s'interrogeant sur la manière de financer une prise en charge par les vétérinaires, et sur la nécessité de prendre cette question d'une façon globale.

Mme Caroline LANTY ne comprend toujours pas ce qui s'oppose à l'euthanasie en élevage, dont le coût passerait par les pertes et profits de l'exploitation. Elle évoque la situation de la DSV qui souffre de moyens insuffisants par rapport à sa mission et de manque de formation. Elle remet par ailleurs en cause la conception même des intervenants de la DSV en matière de protection animale, estimant que tout cela est à revoir.

M. Eugène SCHAEFFER fait le point sur ce qui se passe en élevage, indiquant que l'éleveur paie le vétérinaire, et ensuite l'équarrisseur. Il évoque des cas où il est légitime de transporter un animal blessé vers l'abattoir.

M. Samuel GABORIT précise qu'une euthanasie représente une perte sèche pour l'éleveur.

M. Jérôme BIGNON indique que tous ont bien compris qu'il s'agissait d'un risque lourd qui pèse sur les éleveurs. Il demande si l'on pourrait imaginer une mutualisation du risque, peut-être avec l'aide de l'Etat.

Mme Caroline LANTY rappelle que personne ne songe à aider les associations qui doivent parfois acheter des animaux à leur frais pour ensuite les euthanasier. Elle estime qu'il y a deux poids, deux mesures. Elle ajoute que dans tout cela on parle bien peu du bien-être animal, un sujet fondamental de ces débats.

M. Jérôme BIGNON respecte ce point de vue, mais il estime qu'on ne peut occulter celui des éleveurs qui doivent concilier impératifs économiques et bien-être animal. Il rappelle qu'il est indispensable d'avoir des chiffres pour bien comprendre de quoi on parle en termes de budget.

M. Jean-Pierre KIEFFER constate qu'il existe un hiatus entre l'aspect économique perçu par les éleveurs et l'aspect de respect d'un animal qui souffre. Il prône la réalisation d'une étude économique incorporant le nombre d'animaux concernés, le coût réel aux éleveurs et le nombre d'éleveurs concernés.

Il évoque aussi les effets pervers qui peuvent être engendrés par le système de subventions.

Il insiste sur le fait qu'une étude financière des impacts s'impose comme solution concrète à ce débat sur l'abattage d'urgence.

Mme Claudine LEBON apporte un résumé, indiquant qu'une fois les réglementations du transport bien comprises, on aurait progressé sur un sujet difficile. Elle ajoute que la discussion a fait apparaître un sujet délicat qui est celui du transport des animaux blessés. Il lui semble qu'un des acteurs ne s'est pas encore suffisamment exprimé sur le sujet, à savoir le vétérinaire, qui est celui qui aide l'éleveur à savoir si l'animal peut être transporté ou pas.

Elle souhaite par ailleurs faire un commentaire concernant la DGAL, qui est un peu hors sujet, et qu'elle fera quand le président le jugera opportun.

M. Christophe BRARD décrit la réalité de terrain d'une intervention vétérinaire dans l'urgence en élevage, confirmant que la décision de transporter ou non est prise conjointement par l'éleveur et le vétérinaire. Il explique que le premier critère est la transportabilité de l'animal. Il ajoute que le deuxième critère est de savoir s'il y a un abattoir dans un rayon de 100 km qui acceptera de recevoir l'animal, rappelant que les abattoirs ne sont pas obligés de recevoir des animaux en urgence.

Il ajoute que très souvent, cela se termine par une décision d'euthanasie. Au vu des chiffres qu'il peut estimer, il ne lui paraît pas opportun de bâtir une mutualisation, et il pense qu'à terme l'abattage d'urgence n'aura plus de raison d'être.

Il reprend les propos de M. KIEFFER sur les effets pervers des subventions, déclarant qu'il n'est pas d'accord, que les éleveurs n'élèvent pas des animaux pour ensuite les laisser mourir pour toucher des primes.

Il reprend aussi le sujet de la douleur animale, indiquant que des produits ont été développés ces dernières années qui permettent de traiter cette douleur par l'administration d'antalgiques.

M. BRUGERE reprend le bilan dressé par Mme LANTY concernant les difficultés des services vétérinaires. Parmi les éléments mentionnés, il s'étonne de ce qui a été dit sur la formation des vétérinaires, qu'il qualifie de mauvais procès adressé à ses collègues.

Mme Isabelle VEISSIER évoque les interventions de routine effectuées en élevage, où aucune anesthésie locale n'est pratiquée car la loi française exige dans un tel cas la présence d'un vétérinaire. Elle cite l'exemple suisse où les éleveurs ont l'autorisation de pratiquer des anesthésies locales, après une courte formation.

M. Samuel GABORIT invite M. KIEFFER à l'accompagner dans un élevage touché par la FCO. Il lui demande de lui dire quelle est l'indemnisation perçue par un éleveur concerné.

M. Jean-Pierre KIEFFER répond qu'il n'a fait que transmettre ce qu'il lui avait été indiqué par des vétérinaires. Il précise qu'il n'a aucun jugement défavorable, ni d'a priori sur les élevages.

Mme Claudine LEBON ne partage pas les commentaires qui ont été faits sur une éventuelle incompétence des DSV. Elle indique que les formations sont très pointues, et elle soutient l'engagement des personnes dans le service.

Elle passe en revue les contrôles effectués par l'organisme, dont les contrôles générés suite à des plaintes, qui se déroulent d'ailleurs en assez bonne concertation avec les associations de protection animale.

Elle aborde la question soulevée concernant les effectifs, et s'interroge sur la pertinence de simplement augmenter les contrôles comme étant une solution aux sujets débattus aujourd'hui.

Elle décrit les moyens d'action à leur disposition :

- Le constat d'infraction.
- L'intervention face à une situation patente, où plusieurs outils sont disponibles, dont la mesure extrême qu'est l'euthanasie, ou encore le placement, très encadré juridiquement.

Elle ajoute qu'il arrive que ses services ne partagent pas le même diagnostic que celui trouvé par l'association qui les a sollicités, ajoutant qu'il leur arrive de faire appel à des collègues plus aguerris en cas de besoin.

Elle ajoute aussi que le problème de la protection animale n'est parfois qu'un des problèmes auxquels ils sont confrontés, quand par exemple vient se greffer un problème de propriétaire d'animal en perte de repères.

Mme Catherine FAMOSE évoque les déplacements avec un vétérinaire DSV ou un vétérinaire libéral. Elle rappelle que les DSV en déplacement n'ont pas forcément toutes les prérogatives qu'on leur prête.

Elle indique qu'ils peuvent prôner l'abattage, effectuer des mises en demeure, qui sont toujours assorties d'un délai, suite auquel seulement, une nouvelle procédure peut être engagée pour effectuer, notamment un déplacement juridiquement encadré. Dans les autres cas, il reste les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, qui se heurtent souvent à des problèmes d'insolvabilité, ou des problèmes sociaux. Elle estime donc qu'il faut prendre le problème plus largement.

M. Claude ANDRILLON évoque une initiative locale dans la Creuse pour traiter les problèmes bien en amont, avec la mise en place d'une solution collégiale pour recenser les élevages en difficulté et les situations pouvant devenir à risque, par le biais d'une cellule regroupant les professionnels agricoles et vétérinaires, les administrations, les travailleurs sociaux. Il explique qu'ils interviennent en amont en cas de besoin, apportent un soutien, effectuent un suivi, et que seuls les cas irrécupérables arrivent devant le parquet.

M. Jérôme BIGNON trouve cette initiative très intéressante.

Mme Caroline LANTY reprend les propos de Mme LEBON, indiquant que ses critiques ne concernent pas particulièrement les cas de détresse animale, mais que son souci est principalement sur le contrôle des structures, le respect des procédures, où elle trouve que les actions de la DSV laissent à désirer. Elle appelle de ses vœux une meilleure collaboration entre les DSV et les associations. Elle cite des sujets où elle estime que la DSV a failli dans sa mission.

M. Jérôme BIGNON souhaite qu'il soit fait en sorte que l'on remédie à ces malentendus, citant la solution proposée par M. ANDRILLON comme une excellente piste dans ce sens.

M. Vincent GIRAUDEAUX s'étonne d'entendre parler d'autant de répression, de sanctions, de contrôles, et de si peu d'actions positives et d'aides. Il évoque les particularités du transport des animaux de cirque, et les réglementations en termes de durée de trajet.

Mme Marie-Aude MONTELY explique que les réglementations ont des dispositions en termes de durée de transport qui varient selon les espèces transportées, et que les cirques y sont soumis, même si certaines espèces exotiques ne sont pas mentionnées.

M. Vincent GIRAUDEAUX demande ce qu'il faut faire quand différentes espèces sont incluses, sinon dans le même véhicule, au moins dans le même convoi.

Mme Marie-Aude MONTELY reconnaît qu'il y a un problème, et recommande le pragmatisme.

M. Jérôme BIGNON rappelle qu'il n'est jamais interdit d'interpréter intelligemment.

Mme Anne VONESCH déclare que l'on peut se satisfaire de faire confiance aux éleveurs, mais elle insiste qu'il y a des réalités qu'on ne peut occulter. Elle cite un abus de l'argument économique, estimant qu'il ne faut pas oublier l'argument éthique qui est en face. Par ailleurs, elle reconnaît qu'il y a eu des évolutions dans la formation vétérinaire, mais que l'on est encore loin du compte.

M. Jérôme BIGNON souligne que le fait d'en parler ensemble est déjà un progrès.

Mme Anne RIBOULET tient à exprimer qu'elle a énormément de problèmes avec la DSV, qu'elle décrit comme une instance incontournable, par laquelle tout doit passer. Or, elle regrette qu'elle ne soit pas toujours disponible.

Elle précise qu'il est inexact que les enquêtes de la DSV soient toujours effectuées par un vétérinaire, citant plusieurs cas qu'elle a constatés d'elle-même et qui illustrent les manquements de la DSV. Elle demande ce qu'elle peut faire pour intervenir chez un particulier, ce qu'elle n'a pas le droit de faire (seule la DSV le peut), si la DSV ne répond pas à ses sollicitations.

M. Jérôme BIGNON évoque la possibilité d'une réunion particulière pour étudier ce problème des critiques de la DSV.

Mme Catherine FAMOSE dit qu'il s'agit d'un cas particulier. Elle indique que pour un cas comme celui-là, il en est de nombreux où tout marche bien. Elle évoque le comité départemental de protection animale qui peut être réuni à la demande des associations pour traiter de questions comme celle-là.

M. Eugène SCHAEFFER se dit étonné par les propos très sévères tenus à l'encontre de la DSV, et qu'il ne partage pas. Il estime que les services font généralement bien leur travail, en toute concertation avec les organismes professionnels concernés. Il indique que de nombreux cas de maltraitance animale sont intimement liés à des cas de détresse sociale, ce qui implique alors une multitude d'organismes.

M. Samuel GABORIT est d'accord avec M. SCHAEFFER, citant la relation de confiance qui existe entre les éleveurs et la DSV. Il estime qu'il faut éviter de généraliser les cas marginaux.

Mme Christine MARLIN est d'accord également. Elle estime qu'il y a déjà beaucoup de travail ordinaire, et que les exceptions, qui existent d'ailleurs dans tous les domaines, ne sont pas de bonnes bases pour juger de la performance d'un service.

M. Christophe MARIE revient au thème du transport, estimant qu'il serait utile de profiter de la présidence française de l'Union Européenne pour initier des propositions à l'occasion de la révision des réglementations.

Il souhaite que ces discussions s'organisent pour faire émerger des propositions concrètes qui pourraient être communiquées aux instances.

Il considère nécessaire un échange avec les professionnels pour voir ce qui peut être réaliste dans les propositions en termes de durée de transport, qu'il trouve actuellement inacceptables à 8 heures ou 500 km.

M. Jérôme BIGNON rappelle qu'il attend des propositions écrites pour la prochaine réunion.

Il s'interroge toutefois sur l'efficacité de bouleverser un règlement qui est déjà très compliqué et mal appliqué. Il retient les éléments suivants de l'après-midi :

- Une lecture simplifiée, une vulgarisation de la réglementation des transports, suivie de sa diffusion auprès des acteurs concernés.
- La mise en cohérence des points de vue sur le transport animal, débouchant sur une meilleure information.
- Une étude de l'abattage d'urgence et la mutualisation éventuelle des coûts.
- Une généralisation progressive de l'expérience collégiale menée dans la Creuse.

M. Eugène SCHAEFFER a une proposition complémentaire. Il est d'accord avec M. BIGNON que ce ne serait pas judicieux de rouvrir le dossier de la réglementation à Bruxelles. Il pense toutefois qu'il serait bienvenu de profiter de la présidence française pour demander l'application stricte du règlement existant à toute la Communauté Européenne.

M. Christophe MARIE précise qu'il ne proposait pas de rouvrir le dossier, mais de profiter d'une révision qui est prévue.

Mme Christine MARLIN évoque le propos de la matinée privilégiant l'obligation de résultats plutôt que l'obligation de moyens.

M. Jean-Pierre KIEFFER propose que l'étude récente de la DGAL soit diffusée auprès des membres du groupe de travail.

Mme Marie-Aude MONTELY répond qu'elle vérifiera avec sa hiérarchie, mais qu'elle ne prévoit pas de problèmes et que si c'est bien le cas le document sera mis sur l'extranet.

Mme Caroline LANTY demande s'il est possible à la chancellerie de diffuser de la même façon un document intitulé « accélérer les procédures de saisie ».

Mme Muriel RENARD répond qu'elle fera des recherches.

M. Claude CHEVILLON propose d'explorer la possibilité d'intégrer dans la réglementation européenne, pour tout le territoire communautaire, l'autorisation pour les éleveurs de pouvoir pratiquer l'euthanasie des bovins en exploitation.

M. Jérôme BIGNON demande s'il s'agit bien des cas où l'animal n'est pas transportable.

Mme Marie-Aude MONTELY indique que le Ministère a écrit à la Commission Européenne au sujet de l'abattage en exploitation, demandant une harmonisation. Elle précise que c'est un problème qui intéresse beaucoup de pays de la Communauté.

M. Nicolas DOUZAIN ajoute que ce sujet manque de propositions concrètes, et que la présentation de telles propositions accélèrera sans doute l'acceptation.

M. Jérôme BIGNON déclare que c'est une façon positive de terminer l'après-midi. Après avoir déterminé la date de la réunion intermédiaire avec les intéressés (mardi 8 avril à 9 h), il présente Mme SOUBEYRAN.

Mme Emmanuelle SOUBEYRAN, Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, remercie les participants, et se félicite de la sérénité des débats et des propositions qui ont déjà été faites.

M. BIGNON lève la séance.

*(Fin de la réunion : 17 H 15)*